

Information aux porteurs

Paris, le 01/09/2022

Madame, Monsieur

Vous détenez du fonds commun de placement (FCP) ROCHE-BRUNE EURO VALEURS RESPONSABLES géré par APICIL ASSET MANAGEMENT et nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à notre établissement.

Nous souhaitons vous informer des modifications qui vont intervenir sur la documentation légale de votre FCP à compter du 6 septembre 2022.

1) Décimalisation (fractionnement) des parts du FCP en cent-millièmes

La société de gestion a décidé de modifier la décimalisation de l'ensemble des parts du FCP.

Aussi, alors qu'actuellement les parts sont décimalisées en millièmes, à compter du 6 septembre 2022, les parts de votre FCP seront décimalisées jusqu'en cent-millièmes de parts.

Le Prospectus et le Règlement du FCP seront modifiés pour tenir compte de cette décimalisation.

2) Modification de l'adresse de CACEIS

Afin de tenir compte de la modification de l'adresse de CACEIS BANK et CACEIS FUND ADMINISTRATION, la documentation légale de votre FCP sera modifiée comme suit :

| Avant le 06/09/2022 | A compter du 06/09/2022 |
|---|---|
| Siège social : 1-3, place Valhubert – 75 013 Paris Adresse postale : 1-3 place Valhubert – 75 206 Paris cedex 13 | Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX |

3) Mise à jour de la rubrique relative à l'indicateur de référence

À la suite du Brexit, l'administrateur MSCI LIMITED n'est plus inscrit au registre des administrateurs tenu par l'ESMA.

Afin de tenir compte de ce désenregistrement, la documentation légale de votre FCP sera modifiée comme suit :

| Avant le 06/09/2022 | A compter du 06/09/2022 |
|--|---|
| L'administrateur de l'indicateur de référence est MSCI Limited et est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. | L'administrateur de l'indicateur de référence est MSCI Limited. Il n'est plus inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. |

Il est précisé que ce désenregistrement de l'administrateur du registre des administrateurs sera sans impact pour votre FCP.

4) Correction d'une coquille dans la rubrique Approche ISR de la stratégie d'investissement

Une erreur étant présente dans la rubrique ISR (Investissement Socialement Responsable) de l'article 2.5 du Prospectus, la société de gestion va modifier la documentation légale comme suit :

| Avant le 06/09/2022 | A compter du 06/09/2022 |
|---|--|
| <p>.../...</p> <p>Sur la base de la méthodologie MSCI ESG par le risque, l'approche ISR de la gamme Roche-Brune intègre une notation qui vise à filtrer l'univers d'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des entreprises les moins bien notées en matière de thématiques ESG. Ainsi, nous n'investissons pas dans des sociétés <ul style="list-style-type: none"> Dont la Notation ESG telle que mesurée par MSCI ESG est supérieure ou égale à 4.3/10 Dont la Notation E, S ou G telle que mesurée par MSCI ESG est inférieure à 2.5/10 Dont la Notation Carbon Emission telle que mesurée par MSCI ESG est inférieure à 4.3/10 <p>.../...</p> | <p>.../...</p> <p>Sur la base de la méthodologie MSCI ESG par le risque, l'approche ISR de la gamme Roche-Brune intègre une notation qui vise à filtrer l'univers d'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des entreprises les moins bien notées en matière de thématiques ESG. Ainsi, nous n'investissons pas dans des sociétés <ul style="list-style-type: none"> Dont la Notation ESG telle que mesurée par MSCI ESG est inférieure ou égale à 4.3/10 Dont la Notation E, S ou G telle que mesurée par MSCI ESG est inférieure à 2.5/10 Dont la Notation Carbon Emission telle que mesurée par MSCI ESG est inférieure à 4.3/10 <p>.../...</p> |

5) **Modification de l'heure de centralisation des souscriptions rachats**

Actuellement, le tableau mentionné à la rubrique « *Modalités de souscription et de rachat* » du Prospectus de votre FCP est le suivant :

| J-0 ouvrés | J-0 ouvrés | J : jour d'établissement de la VL | J+1 ouvrés | J+2 ouvrés | J+2 ouvrés |
|--|---|--|--|--------------------------------|-----------------------|
| Centralisation avant 11h00 des ordres de souscription ¹ | Centralisation avant 11h00 des ordres de rachat ¹ | Exécution de l'ordre au plus tard en J | Publication de la valeur liquidative | Règlement des souscriptions | Règlement des rachats |

¹Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier.

Nous souhaitons vous informer que l'heure de centralisation des ordres de souscription et de rachat qui est actuellement fixée à 11h sera repoussée à 12h. Le tableau précédemment mentionné sera remplacé par le tableau suivant :

| J | J | J : jour d'établissement de la VL | J+1 ouvrés | J+2 ouvrés | J+2 ouvrés |
|---|--|--|---|--------------------------------|--------------------------|
| Centralisation avant 12h00 des ordres de souscription ¹ | Centralisation avant 12h00 des ordres de rachat ¹ | Exécution de l'ordre au plus tard en J | Publication de la valeur liquidative | Règlement des souscriptions | Règlement des rachats |

¹Sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier.

Ces modifications sont sans impact sur le profil rendement /risque et sur la valeur liquidative des OPC, elles entreront en vigueur le 6 septembre 2022.

Vous avez la possibilité de vous procurer les DIC1 et prospectus des OPC sur simple demande écrite adressée à :

Apicil AM
20 rue de la Baume, 75008 Paris

Ils sont également consultables sur le site Internet www.apicil-asset-management.com à compter du 6 septembre 2022.

Nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à APICIL ASSET MANAGEMENT et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

APICIL ASSET MANAGEMENT